

ABONNEMENTS

datent des 1et 16 de chaque mois

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Six mois 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois 6 fr., Six mois 11 fr.,

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BURREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

LES INSERTIONS

se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, plac de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de rece-voir les annonces pour le Journa. iu Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

enava aniq an	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0	
Du 24 juin	70 - 12	102 >>>	
Du 25	70 20	102 >>>	
Du 26	»» »»)))) w))	

Cahors, le 26 Juin 1869

BULLETIN.

On a célébré jeudi, au camp de Châlons, le 24 juin, anniversaire de la bataille de Solférino. Les anciens soldats de l'armée d'Italie, officiers en tête, sont venus au quartier impérial et ont été présentés à l'Empereur par le maréchal Bazaine. Sa Majesté a adressé aux officiers et soldats qu'il commandait il y a dix ans, l'allocution suivante :

- » Je suis bien aise de voir que vous n'a-» vez pas oublié la grande cause pour la-» quelle nous avons combattu il y a dix an-
- » nées. » Conservez toujours dans votre cœur le » souvenir des combats de vos pères et de
- » ceux auxquels vous avez assisté, car l'his-» toire de nos guerres c'est l'histoire des pro-» grès de la civilisation.
- Vous maintiendrez ainsi l'esprit mili-» taire; c'est le triomphe des nobles passions » sur les passions vulgaires ; c'est la fidélité
- » au drapeau, le dévouement à la patrie. » Continuez comme par le passé, et vous » serez toujours les dignes fils de la grande
- » nation. » Les lettres d'Italie, en date du 22, annon-

cent qu'à Gênes plusieurs attroupements ont été dispersés sans qu'il ait fallu recourir à la force armée. A Naples et à Bergame, quelques manifestations se sont produites; mais la tranquillité a été promptement rétablie.

D'après les avis de Vienne, on s'attendrait à trouver parmi les documents insérés dans le Livre rouge autrichien une déclaration portant que le cabinet de Vienne gardera une

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 26 juin 1869. (No 19)

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIV

La Buverie de l'Archange,

(Suite)

- Ah ! fit Etienne, en retenant un cri prêt à s'échapper de sa poitrine.
- Qu'est-ce que vous avez donc ? - Rien ! seulement, derrière la table que tu viens de me désigner, il y a une porte basse,
- Par ma bosse! c'est assez visible!...
- Eh bien ! un homme vient d'y paraître; il a parle à l'un des buveurs en me montrant... puis
- Reproduction autorisée en vertu du Traité avec a Société des gens de Lettres.

attitude expectante à l'égard du concile attendu qu'on ne peut calculer davance la portée des actes de cette assemblée.

La Gazette de Vienne se dit autorisée à dénoncer comme mensongères et maire lantes les allégations de plusieurs journaux autrichiens et étrangers, qui représentaient comme critique la situation des finances hon-

Un gouvernement qui marche dans les voies économiques, c'est le gouvernement des Etats-Unis. On calcule que, dans le seul mois de juin, la direction du Trésor aura diminué de six millions de dollars le montant de la dette publique, et que l'excédant des recettes sur les dépenses sera, pour l'année fiscale qui finit le 30 juin de 30 millions de dollards (150 millions de francs).

On vient de recevoir à Paris, une lettre du général Mac-Mahon, ministre américain au Paraguay, dont on était sans nouvelles depuis plusieurs mois. Cette lettre est datée du 2 mai, du quartier-général de Lopez, que le général Mac-Mahon a suivi dans sa retraite et avec qui il paraît être dans les meilleurs

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

Madrid, 23 juin, soir. Cortès. - Les lois de succession en ligne directe sont abolis; en ligne collatérale, ils sont considérablement réduits. Les lois sur la transmissions des propriétés mobilières et immobilières sont abaissés à 1 1/3 0/0. L'article 5 est adop-

té. — La séance continue.

On croit que le budget des dépenses sera discuté au commencement de juillet et que la Chambre s'ajournera ensuite jusqu'en octobre.

Cortès. — La proposition de porter à 15 0/0 l'impôt sur la rente intérieure est rejetée par 108 voix contre 75. L'article 6 frappant la rente intérieure d'un impôt provisoire de 5 0/0, est adopté. L'article 7 est également adopté. New-York, 23 juin.

La direction du Trésor calcule que la diminution de la dette publique sera, pour le mois cou-rant, de 6 millions de dollars, et que l'excédant des recettes sur les dépenses sera pour l'année

il a disparu subitement! Tout ce ménage n'a duré que le temps d'un éclair!

- Bast ! lubies que tout ça, maître Etienne; vous avez de l'émotion dans le cœur et, par instants, ca vous donne des fantasmagories!

- Non 1 te dis-je; j'ai bien vu 1. . l'homme qui a paru à la porte basse ressemble... A qui donc ?
- A l'arquebusier du Pont-au-Change... Clopinet tressaillit.
- Bigre, fit-il; mais alors nous aurions été espionnés pendant le parcours du faubourg ici !. - C'est possible ! en attendant, redoublons de
- Diable! ça ne me paraît pas clair... - Silence, on nous observe.
- Etienne Ferrand ne s'était pas trompé. Pendant que la conversation précédente
- s'échangeait à voix basse, les buveurs de la table désignée par Clopinet avaient commencé à chuchotter entre eux.
- Puis, ils se montrèrent du doigt l'ouvrier teinturier et son compagnon.
- Enfin, l'un d'eux, vêtu de l'uniforme des volontaires dizainiers, se leva, traversa lentement la salle et, passant près d'Etienne, heurta l'escabeau sur lequel il était assis.
- L'enfant du peuple comprit qu'il y avait intention arrêtée de la part du dizainier de l'insulter, et éprouva un mouvement de colère.
- Clopinet lui saisit vivement le bras. - C'est sans le faire exprès et histoire de plaisanter, ricana-t-il en s'adressant au soldat. Pour

fiscale qui finit le 30 juin, atteindra trente mil-1 lions. — La fièvre jaune sévit à Tacua (Pérou) et la petite vérole dans l'isthme de Panama.

Discours du Maréchal Serrano RÉGENT D'ESPAGNE.

La Gazette de Madrid publie le discours d'ouverture que le maréchal Serrano a prononcé comme régent, dans la séance du 18 juin, après avoir prêté serment à la

« Messieurs les députés,

» Avec la création du pouvoir constitutionnel que vous avez daigné me confier, et que j'accepte avec reconnaissance, commence une nouvelle ère pour la révolution de septembre. L'époque des graves périls est passée ; il s'ouvre une autre époque de réorganisation dans laquelle nous n'avons rien à craindre, à moins que ce ne soit notre propre impatience, nos méfiances ou nos exagérations. Nous avons commencé par lever la lourde pierre qui pesait sur l'Espagne, et nous nous sommes ensuite constitués sous la forme monarchique, traditionnelle aussi, mais entourées d'institutions démocratiques. Aujourd'hui est venu le moment de développer et consolider les conquêtes réalisées et de fortifier l'autorité, qui est l'égide de tous les droits et le rempart de tous les intérêts sociaux, resserrant en même temps nos relations diplomatiques avec les autres puis-

» L'entreprise est ardue pour ma faiblesse personnelle; mais ce qui me donne confiance dans une heureuse issue, c'est votre haute sagesse, l'adhésion formelle des armées de terre et de mer, le patriotisme de la milice citoyenne et le sage et très-noble esprit de notre patrie.

» Du poste d'honneur auquel vous m'avez élevé, je ne vois pas les partis politiques, je vois le code fondamental qui oblige tout le monde, moi tout le premier, et que tout le monde respecte et exécute; je vois notre chère patrie si désireuse de stabilité et de repos, si avide de progrès et de liberté, et enfin, comme suprême aspiration dans l'exercice de mes honorables fonctions, la fin d'un interrègne pendant lequel aura été pratiquée sincèrement et loyalement la constitution de l'État, auront été exercés paisiblement et avec ordre les droits individuels, aura été

Dieu du sang-froid ! ajouta-t-il à voix basse.

Puis un troisième, puis un quatrième.

autre se leva et fit le même manège.

morale la fougue qui exaltait son âme.

plètement la table de nos deux amis.

Cette fois, c'en était trop !

mer les élans de sa bravoure.

en proférant des vociférations.

Un assassinat se préparait.

frapper des hommes sans armes!

tombèrent sur les dalles de la buverie.

Il se dressa d'un bond.

querelle à Etienne.

Le dizainier ayant été reprendre sa place, un

Il était évident que les dizainiers cherchaient

Ce dernier maintenait de toute sa puissance

Mais, à chaque insulte il devenait plus pâle.

Le bossu, quoique moins ému en apparence,

s'acharnait à débiter des plaisanteries, pour dé-

tourner l'exaltation contenue de son compagnon.

Un cinquième dizainier passa et renversa com-

Etienne Ferrand n'eut plus la force de répri-

- Misérables insulteurs ! s'écria-t-il. Si j'avais

A peine ces paroles étaient-elles prononcées

que les compagnons du dizainier se rapprochè-

rent précipitamment, le glaive hors du fourreau,

- Oh! les lâches 1 s'écria le bossu, en s'élan-

Au même instant, une épée et un poignard

- Hardi I sus aux spadassins fit une voie re-

Sans chercher même à se rendre compte du

çant au devant du brave ouvrier; ils oseraient

une épée, j'eusse déjà puni votre insolence !

consolidé le crédit au dedans et au dehors | cours à Paillard, lequel, épuisé de fatigue, de l'Espagne, et aura été assise la liberté sur avait peine à atteindre cette planche de la base très-ferme de l'ordre moral et matériel, afin que le monarque élu par les Cortès constituantes commence un règne prospère et heureux pour la Patrie, à laquelle j'ai consacré toute ma sollicitude, tout mon dévouement, ma vie tout entière. »

Voici le rapport à l'Empereur qu'insère le Journal officiel:

Paris, le 15 juin 1869.

Lors du naufrage du navire le Général Abbutucci, plusieurs des militaires qui étaient à bord ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels tous ceux qui ont survécu à cette affreuse catastrophe sont unanimes pour rendre un éclatant témoignage, et je suis certain d'aller audevant des intentions de Votre Majesté en Lui signalant ceux qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette cir-

Je citerai en première ligne le soldat Paillard (Delphin-Edouard), du 42º de ligne qui pendant les deux heures que le bateau est resté sur l'eau après l'abordage, a tenu la barre avec un calme et un sangfroid qui semblaient augmenter avec le péril. Vieux soldat, ayant déjà couru des dangers en mer, Paillard soutenait le courage de tous ses compagnons, bien que lui-même ne conservat plus aucun espoir, et il n'a abandonné le gouvernail pour se jeter à la mer que quand le bâtiment a sombré, et cela dix minutes après que le capitaine eut donné le signal du sauve-qui-peut.

Trois autres militaires out fait preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge; ce sont :

Le soldat Bombardie (Pierre), du 35° de ligne, qui a constamment assisté Paillard au gouvernail, et qui, comme lui, encourageait tous ses compagnons;

Le soldat Mahieux (Alfred-Auguste-Julien), du même régiment, qui a soutenu et accroché à un tonneau un de ses camarades qui ne savait pas nager, et l'a ainsi arraché à la mort;

Enfin le soldat Ardit (Victor-Cyprien), du 42º de ligne, qui, se soutenant à peine sur une épave, n'a pas hésité à porter se-

heureux hasard qui leur venait en aide, Etienne

et Clopinet saisirent les armes et se mirent sur la Soudain la situation changea de face.

La voix qui avait crié : « hardi sus aux spadassins ! » était celle d'un homme de quarante années environ, qui avait été témoin de la scène faite aux deux habitants du faubourg Saint-Mar-

Cet homme, vêtu d'un pourpoint et d'un chapeau noir à plume blanche, fit retentir un coup

Aussitôt des gardes suisses qui jouaient tranquillement dans la buverie, se précipitèrent sur les agresseurs d'Etienne et du bossu.

Les suisses étaient supérieurs en nombre; aussi, les dizainiers, loin de soutenir le choc, se sauvèrent-ils à toutes jambes, au milieu d'un immense éclat de rire.

Puis, les soldats qui avaient répondu au coup de sifflet, reprirent leurs places et continuèrent à

En se retournant, le fiancé d'Alix aperçut l'homme à la plume blanche, dont les yeux étaient

Obéissant à l'élan de son cœur, Etienne lui saisit rapidement la main, et, d'un ton dans lequel s'exhalait une vive expression de reconnaissance : - Oh! merci, lui dit-il; merci, vous qui nous avez sauvés!...

- Saperlipipopette ! s'écria le bossu, je ne connais pas personnellement la Providence mais vous me faites l'effet d'être son envoyé au suje

D'après ce qui précèdé, je n'hésite pas à proposer à Votre Majesté de conférer la croix de la Légion-d'Honneur au soldat

Et la médaille militaire aux soldats Lombardie, Mahieux et Ardit.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-obéissant, très-dévoué serviteur et fidèle sujet, Le Maréchal de France,

ministre de la guerre, Approuvé : NAPOLEON.

M. P. Rivière nous adresse la lettre suivante à laquelle nous nous empressons de faire

Gigouzac, le 17 juin 1869. Monsieur le Rédacteur,

Dans l'orageuse période qui a précédé la lutte électorale nous avons vu un étrange spectacle. Une nuée de familles soi-disant libérales, a couvert comme par enchantement toute la surface de la France et dès lors le scandale ne nous a plus manqué. Tout ce que le peuple avait aimé, respecté, venere jusqu'à ce jour, a été livre au mépris. On a ou croire que l'histoire avait changé dans l'espace d'un moment, que jusqu'à ce jour le pays avait fait fausse route, et que le bon sens presque toujours infaillible du peuple avait besoin d'une leçon. Bien des renommees qui, hier encore, excitaient notre juste admiration, ont été présentées sous un singulier jour : à croire nos aristarques, la France n'avait plus qu'à déchirer les plus belles pages de son passé, à les fouler aux pieds et à protester avec énergie contre une erreur gigantesque, trop longtemps mise au rang des vérités. Les réputations les mieux établies étaient sapées avec une haineuse persistance : à la place de ses gloires si grandes et si pures, on nous offrait des noms inconnus ou synonymes de ce que nos annales offrent de plus sinistre. Celui qui, depuis 1797, est en quelque sorte notre guide politique, le glorieux propagateur des idées de la révolution, le législateur de la

d'Etienne et de moi, aujourd'hui!

- Etienne !... On vous appelle Etienne ? demanda l'inconnu au jeune ouvrier.

- Oui, Etienne Ferrand, répondit celui-ci. Mais, votre nom, à vous, monseigneur !... Ditesle moi, je vous en prie, pour qu'il occupe la plus belle place dans mes souvenirs !

L'inconnu hésita un instant. - Plus tard. .. lorsque nous reverrons ! - Bigre? il n'est pas bavard, le gentilhomme, pensa le bosssu.

- Mais, que diable veniez-vous faire dans cette buverie? interrogea l'inconnu en changeant subitement de ton, Ne saviez-vous donc pas que, chaque jour, il s'y passe des querelles de catholi-

ques et de huguenots! Cette question ramena l'amoureux d'Alix à une

- Je cherchais... un homme ! répondit-il. - Fort bien; Diogène a fait comme vous dans les temps anciens 1... Serez-vous plus heureux que Diogène?

- Je l'espère, monseigneur, car j'ai aperçu cet homme tout à l'heure, près de la porte basse

- Diable! l'expression de votre physionomie me prouve que vous avez au cœur une terrible arrière-pensée de vengeance. - Oh loui.

- Serais-je indiscret de demander à la con-

- Vous venez, sans motif autre que votre générosité, de me sauver la vie ! or, je serais in-

France brisé par les convulsions de 93 a été 1 le plus contesté. Comme en 1815, quelques myrmidons se sont reunis pour attacher une corde autour du cou du colosse et tâcher de le renverser, lui qui écrasait leur petitesse de

Samod, 26 Juin 1869.

toute sa hauteur.

Heureusement une pareille tactique était trop grossière pour égarer l'opinion un seul instant. Le bronze a résité à cette insulte, il est resté ferme sur sa base et les insulteurs en sont pour leur frais. Le viril esprit Gaulois est trop sain, trop juste et trop droit pour se laisser prendre à ses ruses renouvelées de la première restauration. En vain au lieu du vainqueur d'Austerlitz, du rédacteur du Code, du héros de Saint-Hélène, nous a-t-on présenté une espèce d'ogre de Corse, de buveur de sang, aussi inepte que despote, un Buonaparte, en un mot, pour nous servir d'une expression consacrée par une rage mesquine. Le peuple a haussé les épaules et l'immense majorité de ses votes a prouvé, mieux que les éloges les plus pompeux, tionne, le progrès marche prudemment et sans qu'on se souvenait encore dans les moindres hameaux que Napoléon ler avait été l'élu de la nation; celle-ci ne croit pas s'être trompé en donnant un sceptre impérial à cette main toute-puissante, qui a résolu en actes, en faits, en codes, toutes les réformes préparées dans les assemblées antérieures et les a baptisées de son seul nom. De tous les efforts tentés par la presse opposante contre le chef de la dynastie actuelle, il ne reste que l'aveu d'une incurable impuissance. Cet amas indigeste de pamphlets, Napoléon se charge de les juger lui-même : à Sainte-Hélène, il disait à Las-Cases à propos de ces absurdes calomnies dont le fond est encore le même et que les papiers anglais distribuaient en Europe : « Le temps emportera » ces odieux mensonges imaginės par la

» haine des partis : certes il ne manque pas » de misérables pour le dire et d'imbéciles » pour le croire, mais ceux qui font ces in-» ventions infâmes devraient quelquefois » se placer en face de l'avenir, et rougir en » songeant aux démentis que le temps leur l'Europe auront à rendre compte devant la » prépare. » Aujourd'hui comme en 1819 ces paroles trouvent leur application. La statuette populaire au petit chapeau et à la redingote grise qu'on trouve encore chez nos | ne fut pas écoutée et lorsque le feu fut ranimé, paysans, a vu bien des pierres dirigées contre elle, mais elles sont tombées à ses pieds et son culte grandit encore en dépit du ridicule et de l'odieux dont on cherche à la couvrir. Ceux qui dans leur obscure petitesse s'arrogent le droit de juger avec une hauteur

de Titan, de pareils colosses ne sont pas bien heureusement la postérité dont parle l'Empereur. Leur plume a beau suer le fiel Le burin de l'histoire est trop pesant pour eux. V. Hugo.

bas-étage était la seule à tenir cet odieux langage. Malheureusement il n'en est pas ainsi : en dépit du monument impérissable élevé par M. Thiers au César moderne, des écrivains d'un certain mérite (Lanfrey) poussé par divers mobiles, s'efforcent de remplacer son œuvre. Ils cherchent de nouveaux points de vue étroits et faux, torturent les documents, dénaturent les faits et à la place de la légende populaire d'accord cette fois avec l'histoire, nous font un Napoléon mesquin, petit, presque grotesque, semblable à l'idée qui les dirige et les inspire. Mais le peuple, le vrai peuple, simple et noble comme l'objet de son culte, ne les connaît pas et ne veut point les connaître. Il accueille, au contraire, avec joie tout ce qui peut lui donner une idée vraie de l'Empereur. Aux veillées, le soir après les travaux des champs. il lit Thiers répandu par les éditions à bon marché, s'occupe médiocrement de l'esprit de parti, et lorsque le moment est venu de manifester son opinion, il le fait d'une ma-nière indubitable, il prouve qu'il aime l'Empire en votant pour l'Empire, il prouve que ces excitations coupables dont l'ouvrier des villes est victime, grâce aux nuisibles leçons dont les réunions de Belleville nous donnent

un exemple, n'arrivent pas jusqu'à lui. Assurément le paysan n'approuve pas tout sans réserve chez le vaincu de Waterloo : il sait reconnaître que l'ère des conquêtes, sans fin devait finir par une catastrophe; que la France épuisée ne pouvait plus suivre son chef, mais il se console en voyant que les leçons du passé ont servi. La France actuelle n'a conservé de la France de 1803 que cette gloire inaliénable qui fait partie de notre domaine nationnal. Elle a de plus une liberté sage et modérée : sa constitution se perfecune précipitation nuisible. Lecitoyen a sous les yeux un rassurant spectacle. Malgré les bruits répandus par une opposition déloyale, la France actuelle possède le secret de se faire aimer et craindre tout ensemble. N'est-ce point là le triomphe que, dans ses rapports avec les autres peuples, elle recherche et obtient aujourd'hui? Voyez en effet ce qui se passe autour de nous : l'Europe entière s'incline sans colère et sans haine devant la force militaire et la fière attitude de notre pays. Tous le savent ; ce que la France garde est bien gardé : nul des intérêts sacrés que le passé lui a commis ne recevra la plus légère atteinte, et malheur à qui tenterait de lui ravir un pouce de terre ou de blesser le moindre de ses droits. Et cependant elle ne veut attaquer personne, elle ne veut immoler aucune victime à son ambition; elle tient le monde en respect, mais elle ne l'inquiète

Voilà son éternelle mission. Le Consulat n'en fut que l'exécution, et les puissances de postérité d'avoir repoussé aigrement les avances pacifiques du vainqueur d'Italie, Le premier consul voulait la paix; sa voix rien ne put l'éteindre. Les coalitions succédèrent aux coalitions; les partisans de l'ancien régime ne se lassèrent pas et de nouvelles années surgirent de toutes les parties de l'Europe. Dès lors, impossible de reculer. Napoléon combattit avec le génie que chacun sait et présenta au monde cet unique spectacle d'un peuple mourant quinze ans de suite et sans se lasser et payant de son sang les droits que nous lui devons. Les rois coalisés sont coupables d'avoir inauguré cette terrible période, glorieuse pour la France, On se consolerait bien vite si la presse de presque infamante pour eux. Tant de gloire, » des Charlemagne. » une si longue suite de victoires, était bien faite pour excuser l'enivrement passager de l'Empereur, mais l'immortelle campagne de 1814 sert de contre-partie aux fautes de 1813; Brienne et Montmirail font oublier la Bérésina. Quant au prétendu despotisme intérieur, ce n'était qu'un régime transitoire ; à une pareille époque une main de fer pouvait seule maintenir dans l'ordre des hommes auxquels la révolution avait tout permis. Napoléon réservait à la nation des mesures libérales, mais les revers arrivèrent et le programme ne fut pas rempli. L'acte additionnel montre ce qu'aurait fait le grand homme si la fortune l'avait secondé. Il revint de l'Ille d'Elbe avec des paroles de paix et de liberté, promettant une constitution plus large:

jamin Constant; je l'ai écartée lorsqu'elle » obstruait ma route, mais j'ai été nourri » dans ses pensées. »

Et voilà l'homme qu'on nous présentait ces jours derniers comme un tyran vulgaire, bon tout au plus à conduire des hommes à d'incessantes boucheries. Quelques journalistes bilieux ont essayé de se porter en faux contre le témoignage de tout un siècle. Et pourtant philosophes, libérateurs, poètes, historiens, hommes d'État, ont tous porté jusqu'à ce jour leur tribut aux pieds de Napoléon; tous l'ont admiré, ou du moins lui ont fait sa large part de bien dans nos annalles. Tontes les fois qu'ils ont rencontré la grande image, ils n'ont eu pour elle qu'admiration et respect. Parfois peut-être, lorsque leur plume en était à ses premiers essais, l'orsque leur esprit trop jeune était nourri d'opinions inspirées par les partis, n'ont-ils pas su la voir sous son vrai jours: mais plustard, dans toute la maturité de leur génie, ils sont revenus sur leurs pas, et ceux-là même qui ont le plus blâmé ont loué davantage. On comprend sans peine qu'après de tels exemples quelques plumes haineuses soient impuissantes à salir une gloire consacrée par tout un siècle. Le Napoléon de l'histoire ne fut-il pas aussi grand que celui de la légende, marchander aussi petitement la gloire de la France n'est certes pas d'un bon cytoyen. Le peuple voit avec douleur qu'on brise ses idoles; c'est un mauvais moyen de se bien faire venir de lui, car il se rapelle certaines paroles significatives de l'Empereur : « Je ne suis pas seulement, disait-il, l'Em-» pereur des soldats, comme on le prétend. » Je suis celui des paysans, des plébéiens, » de la France. Aussi, malgré le passé, vous » voyez le peuple revenir à moi. Il y a sympathie entre nous parce que je suis sorti » de ses rangs. » Comme leur père, les français de 1869 se souviennent de cela. Ils aiment de plus ce que l'on a fait de grand sous la conduite de Napoléon. Ils admirent ces travaux publics, qui couvrirent la France de routes, de ponts, de canaux ; ils admirent ces campagnes, qui laissent hésiter l'enthousiasme entre le politique, le capitaine et souvent l'administrateur (Italie); cette volonté, cette intelligence supérieure reconstituant sur de solides fondements une société en poussière, régénérant une grande nation en face de l'Europe frémissante et contenue, l'union d'un soldat couronné avec la fille des Hafsbourg, cette sublime agonie de Saint-Hélène ressentie par tout les cœurs vraiment français, ce nom qui remplit le monde et qui conserve son prestige après tant de vicissitudes politiques. « Un homme qui remplit » ainsi, a dit un grand écrivain de notre » époque, le temps, l'espace, qui s'empare » de l'imagination, de la pensée, des César,

Ce jugement, je le répète, la France moderne le ratifie, et particulièrement le peuple des campagnes, celui sur lequel l'Empereur comptait le plus. L'opposition perdra son temps tant qu'elle ne changera pas de tactique, tant qu'elle ira ainsi à l'encontre des sentiments du pays. Nous voulons conserver l'Empereur dans toute sa gloire et tant qu'on n'aura pour lui que du ridicule et de niais sarcasme, nous le défendrons avec énergie. Les sentiments que j'exprime, sont, veuillez le croire, ceux des habitants du Lot. Je n'ai pris la plume que pour le proclamer, mais aussi, Monsieur le Rédacteur, pour vous remercier au nom de mes concitoyens de votre courageuse conduite dans ces derniers temps, de votre attachement inébranlable à l'ordre et au progrès : les attaques n'ont

pas manqué à l'homme, dont le centenaire se célèbre dans deux mois, mais jamais aussi votre journal n'a cessé de le défendre avec persistance. Grâce à vous et à vos honorables collaborateurs la cause de l'Empire a triomphé dans le Lot.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes dévoués sentiments. P. Rivière.

Revue des Journaux

Nous nous associons aux sages et opportunes considérations, que présente le Peuple dans l'article suivant :

« Il faut convenir que le gouvernement serait dans un grand embarras s'il était assez naïf pour vouloir contenter les radicaux révolutionnaires et les radicaux par-

Supposez que l'Empereur eût pris une initiative avant la réunion de la Chambre, les radicaux parlementaires n'eussent pas manqué de protester contre ce gouvernement personnel qui veut faire le bonheur des gens sans prendre leur avis. Au contraire, le gouvernement se hâte de réunir la Chambre, il suspend ses décisions jusqu'au moment où une grande enquête pourra l'éclairer sur l'opinion du pays, voilà qu'aussitôt l'on voit dans sa déférence une preuve d'irrésolution et presque un symptôme de réaction. Comment donc fallait-il s'v prendre?

En revanche, nous sommes heureux de le reconnaître, le maintien de l'honorable M. Schneider à la présidence a été bien accueillie. Tout le monde rend justice à la modération, à la courtoisie, à la fermeté avec lesquelles l'honorable président s'est acquitté de ses délicates fonctions. Peutêtre seront-elles encore plus difficiles à exercer qu'autrefois, et c'était une raison de conserver un homme expérimenté, qui a fait ses preuves et qui est aussi exempt de passions que de faiblesse, ce qui est particulièrement nécessaire au début d'une législature. Du reste, ce que l'on peut dire de mieux d'un président nommé par l'Em-pereur, c'est qu'il eût eté certainement choisi par ses collégues.

Mais si l'on a approuvé le maintien de M. Schneider, on s'est immédiatement rattrapé eu critiquant la direction qui vient d'être accordée à M. le baron Jérôme David : « G'est un nouveau symptôme de réaction ! » s'écrient quelques journaux. Il paraît assez, d'après ces clameurs, que l'Opposition radicale a le désir de faire passer le gouvernement pour réactionnaire et qu'elle aurait grand intérêt à ce qu'il le berté qu'ils aiment avec le désordre qui la fût. Mais il faut que les radicaux en prennent leur parti, le gouvernement n'est pas disposé à leur donner cette satisfaction.

Quand on essaiera de troubler l'ordre matériel, le gouvernement rétablira l'ordre avec autant de fermeté que de calme. S'il y a des conspirateurs, il en fera justice; mais quelques émeutiers n'auront pas plus le privilége de faire rétrograder le gouvernement que de précipiter sa marche. Ceux qui se placent en dehors du terrain légal n'auront aucune influence sur le terrain légal; on ne s'occupera d'eux que pour les mettre à la raison, mais ils n'auront pas l'honneur de faire dévier la politique du gouvernement, et l'Empereur ne continuera pas moins d'avancer avec calme dans la voie qu'il s'est tracée, à la tête d'une majorité sagement conservatrice et sagement libérale. Il est évident que les fauteurs de dé-

sordres ont voulu placer l'Empire entre une révolution et une réaction; mais pour troubler la sérénité d'un gouvernement appuyé sur huit millions de suffrages, assuré du concours d'une majorité fidèle et élairée, défendu par une armée dévouée, il faut autre chose qu'une poignée de casseurs de réverbères ou de conspirateurs impuissants, si tant est qu'il y ait une conspiration

Quant à la distinction qui a été accordée

Quant à ses sentiments sur la situation, ceux qui en parlent sont-ils bien certains de les connaîtres? Pour notre part nous ne les connaissons pas, mais nous pensons que les radicaux ne doivent pas être plus avan-

Nous savons simplement, comme tout le monde, que le baron David est un homme d'un caractère ferme, d'une grande valeur et d'un grand dévouement, et nous ne serions pas surpris que ses sentiments fussent

Sans doute, après le 19 janvier, M. le baron David a été parmi ceux qui n'acceptaient pas sans préoccupation l'initiative parmi ceux qui pensaient ainsi pensent aujourd'hui d'une manière différente ! Conseiller à un gouvernement de ne pas avansont deux choses presque contradictoires; car ne pas avancer est quelquefois de la qu'elle soit partagée par l'honorable baron

les plus fermes dans les circonstances graves, parce qu'ils ne confondent pas la licomprend. De même les hommes les plus attachés à l'autorité sont, à certaines heures, les plus libéraux, parce qu'ils se sentent assez énergiques pour défendre la liberté contre la révolution.

grat, monseigneur, en refusant de vous satisfaire. Voici les faits : sans motif, - que je sache, du moins - un misérable a voulu m'assassiner...

- Et... ce misérable se nomme? - Maurevel.

- Le Tueur du roi !... s'écria l'inconnu, en tressaillant.

Puis, se remettant aussitôt, comme s'il eût

voulu cacher son émotion. - Racontez-moi donc comment la tentative s'est passée? continua l'inconnu.

Etienne expliqua, sans en rien omettre, les détails de la noyade du Pont-au-Change.

- Ma foi, mon jeune ami; votre récit m'a mis sur la voie, et je devine le reste!... reprit l'homme mystérieux. Mais, maintenant, que je connais le passé, parlons du présent; - vous voulez demander réparation à Maurevel... si je ne me trompe?...

- C'est cela même, affirma Etienne d'une voix sonore.

L'inconnu fixa le jeune homme avec attendrissement. - Vous tenez donc bien peu à la vie, dit-il,

que vous vouliez vous mesurer avec le plus rusé spadassin de la capitale !... - Qu'importe la vie ! . . . l'injure ne doit-elle pas être vengée ?...

- Peste ! vous raisonnez-là comme un gentilhomme!... et cependant, à votre costume, je

vous croyais... - Ouvrier, n'est-ce pas ? Eh bien ! oui, je suis ouvrier... mais de nobles sentiments ne

sauraient-ils trouver place aussi bien sous un pourpoint de bure que sous un pourpoint de soie! - Brave et loyal !... pensa l'inconnu; enfin !

« Je ne hais point la liberté, disait-il à Ben-

- Que dites-vous, monseigneur! - Je dis . . . je dis que je sollicite la faveur d'être votre témoin, dans la partie de plaisir que

vous vous préparez avec Maurevel... - Oh ! j'accepte de grand cœur. - Et je vous seconderez de la bonne façon, je vous le jure !... mais, à deux conditions, toute-

- Lesquelles ?

- Je vais vous les dire. La première, c'est que je porterai moi-même votre cartel à l'arquebusier du Pont-au-Change...

- Pourquoi vous charger de ce soin? Me

croyez-vous capable de vous en imposer? - Nullement; mais en faisant les démarches nécessaires à votre duel, vous pourriez tomber dans un piège. Vous n'avez pas assez d'expérience de la vie, jeune homme! En un mot, vous ne connaissez pas l'adversaire devant lequel vous allez vous trouver.

- Soit, alors; j'ai confiance en vous, monsei-

- Quant à la seconde condition, c'est que le

duel aura lieu à l'italienne...

_ Je ne comprends pas... - C'est-à-dire que la tête des adversaires et des témoins sera recouverte d'une capuce noire... percée de deux trous à la hauteur des yeux...

- Pouquoi cette dérogation aux lois du duel? - Je n'ai rien à vous répondre sinon d'avoir confiance en moi!

- Il suffit! agissez!

- Donc, à après demain !... Où demeurez-

- A la teinturerie de Gilles Gobelin. - Alors, dans deux jours, à la teinturerie. Au

revoir, Etienne. - Au revoir, monseigneur.

Les deux jeunes gens quittèrent la Buverie de l'Archange, pendant qu'à travers une fenêtre, l'inconnu regardait le brave teinturier s'éloigner.

Quand les deux amis furent loin: - Eh bien! que penses-tu de cette rencontre,

Clopinet? demanda Etienne. - Je pense, reprit gaiement le bossu, que nous avons eu de la chance de n'être pas écharpés aujourd'hui !... Mais aussi, pourquoi diable voulezvous vous battre avec ce Maurevel?...

- Tu tiens à le savoir !

- Je dis mieux : j'en grille !... - Regarde ...

- Qu'est-ce que c'est ?,.. une bague, surmon-

tée d'un diamant !... Pristi ! qu'elle est éteincelante... on dirait du soleil... seulement, je ne comprends pas ce que cette bague...

- Te souviens-tu, interrompit le fiancé d'Alix que je t'ai raconté avoir, un jour, chassé Jean Garnier de la demeure du sonneur de Saint-Médard?...

- Parfaitement, que je m'en souviens! - Après le départ du boucher, je ramassai cette bague tombée de son pourpoint.

- Bigre ! ça prouve que le gaillard aime les bi-

joux 1

- Sais-tu lire, Clopinet ?...

- Oh! un tout petit peu... la jolie damoiselle Marthe m'a donné quelques petites leçons.

- Alors, regarde dans l'intérieur de cetanneau. Le bossu prit la bague, et se mit à épeler un nom qui s'y trouvait gravé :

- C...a...t...h...e..r...i...n...e. Catherine ! répeta t-il avec un regard effaré. ilitassent Jonina

La scène de la Buverie de l'Archange, que nous venons de raconter s'était passée avant le bal masqué donné au Louvre et dont nous avons détaillé

L'inconnu, qui joua, à cette fête, le rôle du magicien, était le même que l'inconnu de la buve-

Mais, avant de le suivre, voyons ce qui se passait à la Tour des Astrologues, où, de par le roi Charles IX et Catherine de Médicis, sa mère, se décidait le sort des enfants de la France.

XV

La Tour des Astrologues.

A l'époque où se passe notre drame, la Sorcellerie était en grande faveur dans toute l'étendue du royaume de France.

A Paris, seulement, on comptait trente mille sorciers reconnus pour tels. Ge nombre fut constaté exact, lorsque leur chef

de réverbères. On peut donc noter tant qu'on voudra les symptômes de réaction, la réaction ne viendra pas et la crainte d'être accusé de réaction n'empêchera pas plus le gouvernement de veiller au maintien de l'ordre que la crainte des casseurs de réverbères ne l'empêchera de persévérer dans la voie ouverte le 19 janvier.

à l'honorable baron David, nous l'avons vu sans étonnement. Abstraction faite de ses opinions politiques. Il nous semble que sa valeur, son dévouement et la situation qu'il occupe expliquent suffisamment la haute faveur qu'il reçoit.

cés que nous.

tout à fait différents de ceux qu'on lui

spontanée de l'Empereur; mais combien cer ou lui conseiller ensuite de reculer fermeté et reculer est toujours de la faiblesse. Peut-être y a-t-il des soi-disant libéraux qui voient dans une sorte de restauration du régime parlementaire un moyen de reculer en ayant l'air d'avancer et de faire payer à la prérogative impériale la rançon d'une réaction; si cette opinion existe quelque part, nous doutons fort

Les esprits les plus libéraux sont souvent

Ne jugeons donc pas légèrement les situations, les hommes et les choses, et imitons plutôt la sagesse de l'Empereur qui ajourne toutes ses résolutions, ainsi qu'il résulte de la lettre tant critiquée, jusqu'à ce que l'apaisement soit complet et jusqu'à ce que l'opinion de la nouvelle Chambre soit bien définie et bien connue.

Grâce à la fermeté du gouvernement, grâce surtout à la modération du ministre de l'intérieur, qui mérite, en cette circonstance, une mention spéciale, l'ordre matériel est assuré. Maintenant les représentants du pays vont se réunir : attendons.

EUGÈNE GRIMONT.

fut mis à la torture, - après les avoir dénoncés. A la Cour, même, les dames n'osaient rien faire, rien entreprendre, sans avoir préalablement consulté les astrologues - qu'elles appelaient leurs barons.

« Le mal était devenu si grand, à la fin de l'année 1872, dit un historien, qu'il fallut non-seulement employer les menaces de l'Eglise, mais encore l'autorité du bras séculier pour empêcher le débit des almanachs, où les astrologues se donnaient la liberté de prédire tout ce qu'ils jugeaient à propos. »

Le Concile de Bordeaux et les Etats d'Orléans procédèrent à la question extraordinaire, par punition corporelle, contre les auteurs de ces ouvra-

Les uns furent pendus, jusqu'à ce que mort s'en suive; d'autres furent cuits en bonne et belle chaudronnée de poix bouillante; d'autres, enfin, lardés sur un bûcher, qui n'en laissa pas même les

Mais, si l'autorité civile où ecclésiastique sévissait contre les sorciers et leurs acolytes, elle n'avait pas encore osé s'attaquer aux opérations de magie blanche, et surtout par Catherine de Médicis, dont cette science fatidique servait secrètement les projets.

La suite au prochain numéro.

Le manque d'espace nous fait renvoyer au numéro prochain la suite de Rose du Montal.

M. de Girardin publie, dans la Liberté, sous le titre; le Sens de la Situation, un article dont nous reproduisons la con-

« Depuis cinquante ans, en France, chacun des régimes qui s'y sont succédé a eu, sous des noms différents, ses irréconciliables. La Restauration de 1815 a eu les siens, la Monarchie de 1830 et la République de 1848 ont en les leurs. La liberté n'a pas de plus mortels ennemis que ces conspirateurs de vocation ou de tradition qui, se constituant, sans autre droit que celui qu'ils s'arrogent, les juges infaillibles du gouvernement qui leur déplaît, le condamnent souverainement et n'ont de cesse qu'ils n'aient réussi, après l'avoir miné, à le renverser. Qu'est-ce que la Liberté a gagné au renversement de la Restauration? Qu'est-ce qu'elle a gagné au renversement de la Monarchie de 1830 ? Qu'est-ce qu'elle a gagné au renversement de la République de 1848 ? Sans cette succession de complots, d'insurrections, de révolutions, œuvre souterraine d'irréconciliables, s'appelant, sous la Restauration de 1815, bonapartistes et carbonari; sous la Monarchie de 1830, bonapartistes, légitimistes et républicains; sous la République de 1848, blanquistes, et fusionnistes, il y a longtemps, très-longtemps que la liberté, en France, n'aurait plus rien à envier à la liberté telle qu'elle existe en Angleterre, en Belgique, en Suisse, même aux Etats-Unis.

Le coup de sonde que viennent de donner les irréconciliables eût-il, comme le 23 février, réussi à faire jaillir une révolution; l'Empire fût-il tombé dans des flots de sang versés par le fusil Chassepot, que l'hostilité se fût aussitôt déclarée entre les irréconciliables de la veille, devenus les dictateurs du jour, et les irréconciliables du lendemain, qui eussent pullulé.

Puisque les irréconciliables n'en ont jamais fini entre eux, finissons-en donc avec eux en nous ralliant tous autour du gouvernement de fait, pour lui demander la liberté irrévocable, qu'il a intérêt de donner. C'est encore ce qui offre le moins de risques et le moins de doutes.

Quiconque approfondira la situation reconnaîtra qu'elle n'a pas d'autre sens. Emile de GIRARDIN.

Correspondance

Paris, 23 juin.

On mande de Châlons que les troupes du camp et la population du pays ont fait à l'Empereur et au Prince Impérial une réception enthousiaste. Si le temps, encore incertain, finit par se remettre, les manœuvres d'ensemble commenceront mercredi. Jeudi, petite guerre, avec la stratégie modifiée par l'emploi des armes de précision. Un grand nombre d'officiers généraux étrangers se rendront au camp pour assister à cette solennité militaire.

Les députés se montrent de plus en plus nombreux au palais Bourbon. Dans les groupes, la nomination de M. le baron Jérôme David comme vice-président est fort commentée. La majorité approuve, la minorité blâme. Cela n'est pas nouveau au Corps législatif, ailleurs non plus. Il est beaucoup parlé de l'élection de M. Esquiros à Marseille. Le scrutin serait, dit-on, frappé de nullité par ce motif, que M. Esquiros, absent depuis dix-huit ans, ne figure sur aucune liste | ragez l'agriculture, développez l'instruction, électorale de France, condition essentielle multipliez les caisses d'épargnes, les associad'après les articles 13 et 26 du décret organique.

Le vice-roi d'Egypte a quitté Paris ce matin, se rendant à Londres, où l'attend, dit-on, une réception magnifique. En prenant congé de l'Empereur, le Khédive a reçu la promesse positive que l'Impératrice irait assister à l'inauguration du canal de Suez, fixée définitivement au 17 novembre. D'après un avis du secrétaire de la compagnie, les navires d'Etat ou de commerce qui porteront des visiteurs passeront le canal de Port-Saïd au lac Timsuls, le 17, séjourneront, le 18, devant Ismaïla où le Khédive donnera une fête, et le 19, ils traverseront les lacs Amers pour entrer le même jour en Mer-Rouge. Ce sera tout simplement le plus grand événement du siècle.

Les journaux de Saint-Etienne ne font mention d'aucun fait important. La grève persiste, nuisible aux compagnies minières, ruineuse pour les ouvriers. En effet, les maîtres de forces et usiniers, n'ont eu qu'un télégramme à expédier pour recevoir immédiatement de Bességes, de Commentry, etc., le charbon qui leur est nécessaire. Voilà donc les puits du Foret en chômage, c'est-à-dire cinq à six mille familles privées de toutes ressource. Le beau service que leur ont rendu les organisateurs de cette ligne contre les compagnies!...

Autre incident, l'Eclaireur de St-Etienne | moins la publicité.

ayant rectifié, d'après des témoignages authentiques, son premier récit des événements de Ricamarie, le comité du journal a évincé le rédacteur en chef, M. Critot. C'est ainsi que, dans les partis extrêmes, on comprend et on respecte l'indédendance des écrivains !...

On se raille un peu, dans le monde politique, des « prétentions maritimes » de la Prusse. Le discours prononcé par le roi Guillaume à l'inauguration du modeste port de Wilhemshafen, est malicieusement comparé à l'allocution du fameux amiral suisse de la Comédie. C'est aller trop loin. La Prusse a droit à une place honorable parmi les Etats ayant à la fois une force territoriale et maritime; seulement, il ne faudrait pas s'exagérer cette situation jusqu'à croire qu'on est maître de l'Océan et de la Méditerranée.

La situation du comte de Flahaut est désespérée. On lui désigne pour successeur à la grande chancellerie, le maréchal Regnault de St-Jean-d'Angely.

On a mis au rôle du tribunal correctionnel de Paris, audience de vendredi, le procès intenté à MM. Ledeuil et Loignon, par suite de la publication d'une brochure intitulée : Les Orléanistes. La prévention est celle d'outrage à la morale publique.

Il paraîtrait, d'après un avis placardé cette après-midi à la Bourse, qu'un certain nombre de souscripteurs de l'emprunt parisien de 260 millions, ne se hâtent pas de compléter le versement préliminaire. Le placard préfectoral porte que si, le 26 juin courant, l'engagement dont il s'agit n'est pas rempli, l'administration fera vendre à la Bourse de Paris, à compter du lundi 28 juin, les obligations attribuées aux retardataires dans la répartition générale. Inutile d'ajouter que l'invitation communicative regarde aussi bien les souscripteurs de la province que ceux de

On rétablit depuis hier, sur le boulevard Montmartre, les kiosques détruits pendant les dernières émeutes.

Devant le tribunal correctionnel de la Seine, ont comparu aujourd'hui un certain nombre d'individus prévenus de participation aux derniers troubles. Les peines prononcées sont, en général, peu sévères, quelques jours de prison et de faibles amendes.

L'instruction relative au complot contre la sûreté de l'Etat se poursuit, à Mazas et à la prison de la santé, par les soins de MM. Gouet et Bernier. Le fort de Bicêtre est complétement libre. Il ne restera à traduire en justice, sur les 1,000 ou 1,200 personnes arrêtées, qu'environ 130 détenus.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

Jeudi soir les feux traditionnels de la St-Jean ont été allumés sur tous les points de la ville. Une foule de curieux se pressait autour des bûchers improvisés Les faubourgs avaient fait comme la ville.

Nous publirons mercredi prochain un long article sur cet ancien usage.

LE DROIT D'ENTRÉE SUR LES VINS

Le gouvernement s'occupe des réformes économiques. Il a raison. C'est le plus pressé. C'est le plus utile aussi. Et nul inconvénient à côté du bénéfice. Rectifiez l'impôt, encoutions coopératives, les établissement créditaires : Si cela fait surgir des séditions et des grèves, nous jetterons notre plume au

Entre autres réformes à l'ordre du jour, nous mentionnerons celle qui concerne les droits d'octroi appliqués aux vins et aux autres boissons domestiques. Paris donne l'exemple de l'économie. C'est d'autant plus méritoire de sa part que c'est très nouveau Espérons qu'il persévérera.

Donc, le Conseil présidé par M. Hausmann, d'après une invitation venue, dit-on, des plus hautes régions officielles, s'occupe de réduire les taxes qui grèvent les vins à leur entrée dans la capitale. Voilà une mesure à laquelle la province est grandement intéressée; aussi en suivrons nous les phases pour les porter à la connaissance de nos lec-

C'est un gros dossier; celui des doléances vinicoles. Il s'y ajoute chaque jour quelque document. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs une lettre de M. de Roys, propriétaire-vigneron, et qui traite la question des taxes différentielles. On a beaucoup dit, on dira encore beaucoup la-dessus, et l'on ne s'entendra guère, municipalités et contribuables, que le jour où le vin sera délivré d'un impôt dont sont affranchies les autres denrées. Cependant M. de Roys émet une idée nouvelle, ingénieuse, ce qui mérite au

Il s'agit, on l'a vu, d'une sorte de « mar- | proie pour les récompenser des services qu'i | de la valeur des immeubles, s'il s'agit de que de fabrique » appliquée au produit vinicole. M. de Roys suppose que son sytème rencontrera peu de difficultés dans la pratique. Nous voudrions partager sa confiance; mais nombre de vignerons, de négociants, sans compter Messieurs des contributions indirectes, élèveront mainte objection. La principale est qu'on « marquera » le contenant et non le contenu, celui-ci restant sujet aux manipulations du fraudeur d'octroi; ainsi qu'il est malheureusement exposé aux falsifications de l'exploiteur industriel.

Prenons note tout de même de la proposition. Si elle pouvait se concilier avec la réduction (de moitié ou d'un tiers) que l'on peut opérer, dit-on, sur le tarif d'octroi de Paris. Ce serait pour nos vignerons et nos commerçants un double avantage.

> Le Secrétaire de la rédaction : LOUIS LAYTOU.

C'est inexactement que plusieurs journaux ont parlé d'une loi tendant à enlever aux notables commerçants l'élection des juges consulaires, pour la remettre au suffrage de tous les patentés. Le Conseil d'Etat n'a été saisi d'aucun projet de ce genre. Il en a été seulement question dans la presse.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse les familles; elle prescrit d'envoyer en congé dans leurs foyers, après la clôture des inspections générales qui vont commencer:

1º Les militaires de la classe de 1862; 2º Les militaires servant dans les conditions des lois des 25 avril 1855 et 24 juillet 1860 et libérables en 1869;

3º Les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1870, qui, comme de la classe de 1863, compteront cinq ans de présence sous les drapeaux.

Cette mesure a pour but de compléter la décision en vertu de laquelle les hommes de la classe de 1863 et d'autres catégories militaires se trouvant en congé lors de la publication de la circulaire du 8 mars 1869, ont reçu des prolongations de congé destinées à leur permettre d'attendre dans leurs foyers le moment de leur libération.

Une récente décision ministérielle détermine de la manière suivante le régime des fermes écoles départementales :

Les apprentis ne seront plus reçus qu'à l'âge de 17 ans révolus. Ils devront avoir reçu un degré d'instruction plus élevé que jusqu'ici. Ils ne resteront plus que deux ans dans la ferme-école. Les écoles pourront recevoir des élèves de départements autres que celui où elles sont établies ; les parents auront ainsi la faculté d'envoyer leurs fils dans la Ferme-école qui leur conviendra le mieux. Les apprentis sortant avec le brevet de capacité recevront un pécule de 300 fr.; les autres un pécule de 200 fr, seulement

Le prix de la pension des apprentis est fixé à 270 fr. par an.

Le conseil d'état a repris l'élaboration du code rural. Déjà un premier livre a été distribué aux membres du Corps législatif, vers la fin de l'avant-dernière session. La Chambre ne s'en est pas occupée cette année, sachant qu'elle ne pourrait pas conduire à fin l'examen et la discussion de ce travail.

L'assemblée générale du conseil d'Etat vient de recevoir communication du second livre, traitant du régime des eaux, et dont le rapport lui a été présenté par M. Chassaigne-

Nous croyons savoir que l'on s'occupe en ce moment, dans les sphères officielles, d'une organisation nouvelle des caisses d'épargne. Ces établissements, ramenés à leur ancien et libre fonctionnement, verraient cesser des limitations, des sujétions préjudiciables aux travailleurs et aux petits capitalistes. De plus, le taux d'intérêt serait élevé de manière à empêcher la « dérivation » des fonds d'épargne vers les placements aléatoires.

LES ANIMAUX PRÉTENDUS NUISIBLES.

Pour condamner certains animaux, l'homme ne s'est pas même donné la peine de raisonner ni d'observer.

C'est ainsi que l'on voit la bêtise humaine assassiner à coup de talons de sabots l'inoffensif crapaud dont la mission est de protéger les cultures des jardins et des maraîchers. C'est ainsi que le cultivateur guette et

assomme la taupe dont le crime est de debarrasser les plantations de vers blancs qui foisonnent et qui dévorent les racines.

C'est ainsi que l'on chasse et pourchasse le hérisson qui pourtant est le plus grand destructeur des vipères.

C'est ainsi que l'on fait la guerre à l'é-

rendent à l'agriculture, en dévorant les souris, les rats et les mulots.

C'est ainsi qu'on laisse les enfants dénicher les œufs et détruire les nids des oiseaux chanteurs, qui n'ont d'autre tort pourtant que d'écheniller les arbres fruitiers.

Eh bien! Tandis qu'ici l'on détruit bêtement les crapauds, l'Angleterre les achète à prix d'or; on lui en expédie par tonneaux qui sont, à l'arrivée, aussitôt achetés au prix de 60 centimes pièce.

A Cuba, aux Antilles, le crapaud est l'ami de la maison; on le protège, on le choie, comme on le fait chez nous pour de hideux et stupides roquets; en récompense de cette protection qu'on lui accorde, le crapaud purge les appartements des blattes qui y pullu-lent et qui les rendraient inhabitables.

Tandis que chez nous on tue par milliers allouettes, mauviettes et pierrots, l'Amérique et l'Australie nous en enlèvent des cargaisons. pour les acclimater et pour qu'ils rendent làbas les services dont nous sommes si peu reconnaissants.

Si une loi quelconque protégeait le hérisson, la fortune publique économiserait chaque année de fortes sommes qu'elle se trouve obligée de donner pour la destruction des vipères,

Si une loi protégeait les oiseaux de proie nocturnes et diurnes, les fortunes particulières des laboureurs s'accroîtraient chaque année de la part de la récolte qui est dévolue aux dégâts des souris.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 24 au 29 mai 1869.

Mathématiques élémentaires. Travaux graphiques. — 1 Bergon; 2 Rodolosse.

Mathématiques prépratoires. - 1 Rigal; 2 Pradié. Rhétorique.

Mathématiques. - 1 Queyssac; 2 Dulac. Seconde. - 1 Tardieu; 2 Agar P. Troisième

Travaux graphiques. - 1 Deloncle A.; 2 de La-Quatrième.

Thème grec. — 1 Boulzaguet; 2 Mayzen. Cinquième. Version latine. - 1 Largeteau; 2 Bousquet. Sixième.

Calcul. — 1 Dissès; 2 Cambornac. Septième Ve.sion latine. - 1 Lavoisot; 2 Dentraygues.

Huitième. Exercices latins. - 1 Pradel 2 Poujade. Classe préparatoire.

Première division. Calcul. - 1 Chainet; 2 Castagné. id. - 1 Lafon; 2 Peyrissac.

Troisième division.
1 Verdier; 2 Brugalière Enseignement secondaire spécial. Deuxième année Travaux graphique. - 1 Rozières A.; 2 Durupt. Première année.

- 1 Couture; 2 Andrieu. Année préparatoire.
— 1 Constant; 2 Aymeric. Le Proviseur, RICHAUD

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT NAVIGATION DU LOT

RECONSTRUCTION DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voix de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du Barrage de Saint-Géry.

Les travaux sont évalués à 85,000 francs, y compris une somme à valoir de 12,711 francs 46 centimes pour dépenses impré-

Le cautionnement est fixé à 2,400 fr. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 23 au 26 juin.

Naissances.
Belmont (Jeanne-Marie-Joséphine), Boulevard sud. - Marty (Augustin), rue Cheval blanc. Mariages.

Bru (Pierre), Maçon 26 ans, ne à Cahors et Garrigou (Marianne), couturière, 29 ans, née à

Zatarain de (Josefa-Antonia), propriétaire 80 ans, veuve Delrieu, née aux passages (Espagne),

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux promouchet, au chat-huant et autres oiseaux de 1 priétaires, jusqu'à concurrence de la moitié

terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Souscription à 38,000 actions de 500 f. du

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décision des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de Me Gautier, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence

Vins millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le général baron de Gondrecourt, C. N, propriétaire, membre du conseil général de Lot-et-Garonne (Pré-

Marquis de Montlaur, O. 条, viceprésident du consseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs

Moll, O, 梁, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts -et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

Duc de Marmier, 🕸, propriétaire, député au corps législatif (dernière légis-

Guidou, &, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la

Marquis de Dauvet, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de

Levassor-Serval, C. 举, propriétaire, général de division.

Marquis de Reyniès, propriétaire. Baradat, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué.

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses Membres):

Larrabure, O, N. sénateur, conseillergénéral, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

Baron Martrin-Donos, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France. Chesnelong, O. 举, député au Corps législatif.

Salaman, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.

De Romeuf, C. N., ancien magistrat. président du conseil général de la Haute-

Comte de Vitrolles, propriétaire. Teissonnière, &, propriétaire, président du conseil général de la Losère. Loubet, propriétaire, président du comice agricole, membre du conseil général de

Vaucluse. Comte de Percy, 🕸, président de la Sociétété d'agriculture de Semur, memde la Société des agriculteurs de France. Fouquet, président de la Société des

agriculteurs de Vannes. Marquis de Bourdeilles, proprié-

Compte de Dauvet, propriétaire. Etc., etc.

OPÉRATIONS.

Le Crédit rural de France consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Milliards par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements déssèchements, etc., etc.,

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation :

1º Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué

avant tout partage et payé dans la France en | invite à lire une notice qui vient de pajanvier et juillet.

2º Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices.

sement, une action bénéficiaire qui lui main- titution de ce genre. tient ses droits sur les bénéfices et dans la Le chiffre de la dette hypothécaire rurale, propriété du fonds social.

On verse : \{ 50 fr. par action en souscriv^t les statistiques officilles, en est une preuve éloquente.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du conseil place va être occupée et le Crédit rural d'administration, au plus tôt dans quatre de France sera l'auxiliaire indispensable

Les actionnaires ont le droit de se libérer agricoles. par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

être délivrées au porteur.

rue Scribe, nº 5.

des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par ment et à la facilité de transmission des correspondance, seront classées jour par valeurs de bourse. jour, et les dernières seront seules réductibles.

sante, conformément aux délibérations ci- entreprises locales d'intérêt agricole. dessus relatées.

M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Jusqu'à présent aucune institution générale de crédit n'a été fondée pour satisfaire 3º Leur capital, placé sur hypothèque, d'une façon spéciale et exclusive aux beest remboursé à 600 francs, et l'ac- soins de l'agriculture. Cependant les intétionnaire conserve, même après ce rembour- rêts ruraux réclament hautement une ins-

qui s'élève à plus de dix milliards d'après

Une large place est donc vacante. Cette des comices et de toutes autres associations

Le système de la Compagnie est d'une simplicité remarquable. Le Crédit rural Les actions libérées de moitié pourront de France va transformer la dette actuelle et se substituer aux parties entre lesquelles La SOUSCRIPTION publique elle est établie. Il se pliera aux usages des ne sera ouverte que le 5 juii- emprunts ruraux, et remplacera, dans les let, à Paris, au siége social, mains du prêteur le contrat notarié, direct et gênant, par une lettre de gage qui le Mais DES AUJOURD'HUI les demandes mobilise et lui conserve les mêmes garanties spéciales, jointe à l'exactitude de paye-

De nombreuses succursales, sociétés indépendantes elles-mêmes, faciliteront les Le Conseil d'administration aura la fa- opérations hypothécaires, feront pour leur culté de clore la souscription des qu'il compte les prêts chérographaires aux agrijugera qu'elle a atteint une somme suffi- culteurs et aideront à l'organisation des

Aidé de ces auxiliaires multiples, puis- LE VENDREDI VINGT-TROIS JUILLET aspect.

Donner exactement ses noms, prénoms, liards. Admettant qu'avec le concours de mil huit cent soixante-neuf, enregistré, rentoute la France, le Crédit rural ne trans- Entre les sieurs LACROUX et CASTAN, né-

millions, qui s'augmentera de l'intérêt du capital lui-même et du produit peut-être aussi considérable de ses autres branches; il n'est donc pas utile de chercher des comparaisons pour chiffrer les bénéfices réservés à cette entreprise.

La composition de son conseil, le soin que mettent les fondateurs à classer les actions dans le public et à éviter ainsi les agissements prématurés de la spéculation, sont autant de gages de succès, on peut donc le dire hautement : Le Crédit rural de France est l'une des plus belles créations de notre époque, et cette institution nationale est appelée à jouer un rôle important dans l'avenir de la France.

L'agriculture ne pouvait désirer un plus puissant auxiliaire, les capitalistes ne sauraient trouver un placement plus sûr et plus avantageux.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de Me G. DUSSER, avoué près le Tribunal de Figeac (Place-Basse).

VENTE de Biens Immeubles par Licitation

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Figure de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant Monsieur ROUZET, juge au tribunal civil de Prance marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices vant de Prance marchera rapidement mportants.

de Figeac, commis à cet effet, à la vente aux enchères par licitation des biens immeubles rural s'élève, en effet, à 10 ou 12 mil- ci-après désignés, laquelle a été ordonnée par

forme que le dixième, ce qui est inadmis- gociants associés, domiciliés à Montauban, ayant

sans profession, domiciliée aussi à Figeac, la demoiselle Camille PUECH, mineure émanci- dent de la communauté d'acquêts ayant existé pée, domiciliée aussi à Figeac, et Monsieur Victor entre la dite dame veuve Puech et le sieur MAGE, avocat, domicilié à Figeac, pris tant comme curateur de la demoiselle Camille PUECH, à la requête des dits sieurs Lacroux et Casque comme subrogé-tuteur de la demoiselle tan, ayant pour ayoué M CABRIEL DUSSER, Marie Puech, mineure, domiciliée à Figeac, demeurant à Figeac, place-basse. ayant pour tutrice légale la dame veuve PUECH, sa mère, tous les sus-nommé ayant Me VI- de la vente est déposé au greffe du tribunal VAL, pour avoué, d'autre part;

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Les immeubles à vendre sont les suivants : 1º Une partie de Maison et Sol de Maison situés à Figeac, place-basse, confrontant du midi avec cette place, du couchant et du nord avec rue publique et du levant avec maison

Cette maison, qui est portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, section G, numeros 996 et 996, occupe une superficie de soixante-sept centiares.

La partie à vendre y est portée pour un re-

venu de soixante-quinze francs, trente-huit centimes. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, formant ou ayant formé trois boutiques, et de l'entresol qui est au-dessus. Le surplus de la maison paraît appartenir aux héritiers du sieur Jacques Desplas

2º Une cave située à Figeac, impasse Molé, portée à la matrice cadastrale, sous le numéro 570, section G, pour une superficie de soixante-cinq centiares, première classe et un revevenu de cinquante-neuf centimes.

Cette cave est située au-dessous de la maison occupée par le sieur Richard; elle confronte du nord avec rue publique, du levant avec grange de la dame veuve Lafon, du cou-

A PRIX.

Les biens immeubles ci-dessus désignés se ront mis en vente en deux lots. Premier lot.

Le premier lot sera composé de la partie de Maison et Sol de maison situés à Figeac, place-

Mise à prix de ce lot : SEPT, MILLE FRANCS, ci 7,000

On lit dans le Journal officiel:

LE CRÉDIT RURAL DE FRANCE tel est le titre sympathique qui attire l'attention et l'attention Le second lot sera composé de la Cave et huit cent soixante-neuf.

La vente de ces biens immeubles qui dépen-

Le cahier des charges, clauses et conditions civil de Figeac.

A Figeac, le 25 juin mil huit cent soixante-

Certifié véritable: L'avoué poursuivant, G. DUSSER.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

DÉPARTEMENT DU LOT. Arrondissement de Cahors Commune de Lugagnac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2º classe, numéro 2, de Lugagnac à Varaire, partie comprise dans la commune de Lugagnac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lugagnac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième avec grange de la dame veuve Lafon, du couchant avec cave de Négrié et maison de Vaurilie et Revel, escalier entre. Elle est bâtie en
pierres de maçonnerie, a sa porte d'entrée au
nord et deux couvertures ou fenêtres au même
aspect.

FORMATION DES LOTS. — MISES

per par le chemin vicinal ordinaire de deuxieme
classe, numéro 2, de Lugagnac à Varaire, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef
du département du Lot, en exécution de
l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent
quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause
d'utilité publique, a été déposé au secrétariat
de la mairie, et qu'il y restere pandant buit journe de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-sept juin au quatre juillet inclusivement, conformément aux prescrip-tions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Lugagnac, le 27 juin mil

Signé: RAMES. Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX Modérés.

DE CAHORS

ASSIER.

Départ de Cahors : Départ d'Assier : 4 h. 11 h. du soir. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs á des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS

Les filles Cabanes, nées Valéry donnent avis qu'elles continuent le commerce des bois de chauffage et des eaux de Miers et de Cransac, depuis longtemps exploitées par leurs parents. Elles sont en mesure de son paternelle : au Pont-neuf.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

fournird u bois sec en toute saison. CAPSULES RAQUIN approuves par Elles feront tous leurs efforts pour justifier la confiance qu'on voudra médecine, qui a obtenu 100 guérileur accorder. S'adresser à la mai- sons sur 100 malades. - Exiger les signatures albespeyres et raquin.

Une des branches les plus intéressantes de la MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D. Jozan, professeur spécial depathologie uro-génitale:

1º Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 12º édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques. 2º Traité d'Epuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3° Traité des Maladies des Femmes; 4 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, Dr JOZAN,
182, rue Rivoli; ANIÈRE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.

Avec ces ouvrages les matades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez teur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier Ste-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

ANDRAL Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se

lonté, qu'elles trou-

veront chezlui, Poste



prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à

aux chevaux, Galleric Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élé-tablettes en sont en fer, et une caisse gants comme meubles, solides, in- isolée préserve de l'incendie les crochetables et véritablement incom- billets de banque, titres au porteur

et objets qu'elle renferme, Ils sont munis de serrures de sûreté | Suivent les prix par modèle et les

	DOU 45 46 DOU	ions; les co	onditions de paie	ement:	
comptant	20 fr., 6	payements	trimestriels de	e 30 fr.	200 fr.
id.	30 fr., 7	id.	id.	30 fr.	
id.	40 fr., 7		ores did seve	40 fr.	320
id.	40 fr., 7	id.	id.	50 fr.	390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 % Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre nº 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçus.



PLUS DE CHEVADA CUURUNNES!! GURRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.

— Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris, com Se trouve dans les Pharmacies.

MAISON MEUB

TENUE PAR UNE FAMILLE DU MIDI 49, rue de Grenelle-St-Germain, Paris.

Grands et petits Appartements, Chambres bien aérées, avec la jouissance d'un beau Jardin. Les familles et Messieurs les ecclésiastiques y trouverout tout le confortable nécessaire. — Ecurie, Remise.

MESSAGERIES

A partir du 15 mai courant,

SERVICE DIRECT ET JOURNALIER

De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés. Bureaux : à Cahors, Café Valéry ; à Figeac, Hôtel Rougies, rue d'Aujou. Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

LES MALADES GUERIS DOIVENT FAIRE CONNAITRE PAR HUMANITÉ LA



De tous les maux qui affigent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phihisie pulmonaîre. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. En bient non, la PHIPHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté du mal, a placé le Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommétes médicaies, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un comme capables de gnérir toutes les meladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût aux convalescents, aux vieillards; aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

9 fr. 40 par an. BUREAUX BUREAUX rue de la Bourse, 1. de la Bourse, 1 PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur. Dr-gérant du journal, 1, rue de la Bourse, Paris.

edacteur en chef: A. NEFFTZFR.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Monmartre, 10,



On demande

Des ouvriers serruriers

S'adresser à M. E. Cagnac, serrurier, successeur de M. Marabelle, maison Malvy, boulevard Sud, en face la Gendarmerie.

Le propriétaire gérant : LAYTON.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. Cahors,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

LE MAIRE,